

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 22 mars 2024

---ooOoo---

Le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président, Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président, Mesdames Dominique STEKELOROM, Yolande NADALIN, Marie-France NEEL, Roseline CAMPIONI et Marine CAMOUS.

**Absentes excusées :** Mesdames Fabienne CITI et Marie-Pierre CALLET.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Henri REYNOUD

**N° 2024/03/22/01 - OBJET : Prise en charge ateliers « Equilibre » et « Yoga douceur ».**

**Rapporteur :** Monsieur Henri REYNOUD, Vice-Président du C.C.A.S.

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée deux devis dans le cadre des ateliers « Equilibre » et « Yoga douceur ».

Le premier devis de l'association « En Equilibre » sise 32 bd Gambetta à 13160 Chateaurenard, spécialisé en sport, santé et bien-être, pourtant sur des séances de Yoga douceur compte tenu du succès rencontré par les précédents ateliers destinés seulement à 15 personnes maximum, et de la nécessité d'organiser un autre atelier (pour 6 séances) au regard des inscriptions supplémentaires enregistrées.

Ce devis d'un montant de 540 € porte sur six séances de Yoga douceur d'une durée d'1h30 pour un groupe de 15 personnes.

Le second devis du comité départemental des offices municipaux des sports 13, portant sur douze séances d'Activité Physique Adaptée (APA) au regard des inscriptions supplémentaires enregistrées.

Ce devis d'un montant de 200 € porte sur 12 séances d'APA d'une durée d'1h30 pour un groupe de 16 personnes.

Monsieur le Rapporteur indique qu'il y a lieu de se prononcer sur ces deux propositions.

Sur proposition du rapporteur, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**ADOpte** les deux devis susvisés et tel que présentés

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Publication sur le site de la commune le : 10/04/2024

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication

et sa transmission à la sous-Préfecture le : 28 MARS 2024

Le secrétaire de séance

**Henri REYNOUD**

Le Président,

**Jean-Christophe CARRÉ**

Dép=67445



MAUSSANE  
LES ALPILLES

## BORDEREAU D'ENVOI

Mairie de Maussane les Alpilles

Service : Administration générale

Madame Noémie GINOUX

Tel : 04.90.54.54.37

[transmissionactes@maussanelesalpilles.fr](mailto:transmissionactes@maussanelesalpilles.fr)

Liste des pièces adressées le ...20 MARS 2024

Madame la Sous-Préfète d'Arles



DEP-

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
CCAS  Prise en charge ateliers « Equilibre » et « Yoga douceur ».	2024/03/22/01	22/03/2024

Fait à Maussane les Alpilles le 26 mars 2024

ACCUSE DE RECEPTION :  
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

SOUS-PREFECTURE  
D'ARLES

02 AVR. 2024

ARRIVEE